

Resp. client:
N° commande:
N° client:
Pers. cont.:
Tél.: -
Fax: -
GSM: -
e-mail: farenzenaromina1@gmail.com

ProKo.: LS01
N° rapport : 5895457
N° rapp. prov.:
Date: 21/10/2022



OCB vzw
Member of OCB Group

Client / Mandant :

Farenzena Romina
rue des israelite 18
7080 EUGIES (FRAMERIES)

Département: ELE

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT ou TBT
(Livre 1 - AR 08/09/2019) - Direction générale de l'Energie
(exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/ELE/001, §7.3)

IDENTIFICATION

Organ. de contrôle: OCB vzw, Kon. Astridlaan 60, Kontich 2550, BE0404.312.034 Agent-visiteur: 531 BELJONNE BENJAMIN
Propriét. / exploit./gestionn.: Nom: Farenzena Romina Adresse: rue des israelite 18
7080 EUGIES (FRAMERIES)
Installat. / respons. travaux: Nom: Farenzena Romina Adresse: rue des israelite 18
7080 EUGIES (FRAMERIES) T.V.A.: /
Adresse installation: FARENZENA ROMINA RUE DES ISRAELITE 18 EUGIES Cabine HT - privée: NON
(FRAMERIES) 7080
Type installation: unité d'habitation Appareil/Install. ID:
EAN nr.: 541449020708402305 Gestionn. Rés.: ORES Compteur: 5985065 Compteur nuit: /

CONTROLE

Base: AR du 8/09/2019 établissant le livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.
Type: visite de contrôle (chap. 6.5)

Dérogat. partie 8 livre 1 *: appliqué

Date installation: entre 01/10/1981 et 01/06/2020

(*) En cas contrôle chap. 6.4., réf. du document « début réalisation avant 01/06/2020 » : Pas d'application

Date: 20/10/2022

Contrôle suivant dans 300 mois, ou avant le 31/10/2047

Contenu: Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.
Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

INSTALLATION

Présence tension: présente Raccordement: réseau aérien Fourreau: - Plaque d'isolat.: présente
Tension nominal: 1 x 240V Protection max.: 40A Protection princip.: aut. 2p 40A Interr. princip.: interr. diff. général
Liaison comptage-coffre de repart.: type câble: EXVB nombre conduct.: 4 section: 10 mm²
Câble de raccordement au réseau: type câble: EXVB nombre conduct.: 4 section: 10 mm²
Prise de terre genre: individuelle accessibilité: en ordre - sectionn. de terre commune est accessible
Électrode de terre: type: Piquets section: 16 mm²
Interrupteur Diff.: général: 2p 40A/300mA supplémentaire: 2p 40A/30mA
Schéma unifilaire et plan de position: ☒ voir annexe ☐ références:
Installation exécutée conformément aux schéma et plan: en ordre État du matériel fixe ou - à pose fixe: en ordre
Ne sont pas encore placés: ☐ cuisine ☐ salle de bains ☐ chauffage central ☐ compteur de gaz ☐ compteur d'eau ☒ luminaires
Ne sont pas encore raccordés: liaison équipotentielle ☐ principale ☐ supplémentaire
Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux, incl. réserve: 12
10x D2p2d C16A 4,5kA
1x D2p2d C10A 4,5kA
1x D2p2d C32A 4,5kA

RESULTATS

Résist. d'isolem. général: 8,84 MOhm Résistance de dispersion: 22 Ohm
Bouton d'essai diff.: en ordre Boucle de défaut: en ordre Continuité PE et liaison équipotential: en ordre
Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre contact indirect: en ordre
Protection contre le surintensité: en ordre Protection des appareils classe I fixe ou à poste fixe: en ordre

CONSTATATIONS - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

1/3

organisme de contrôle
association sans but lucratif
siège régional: dans chaque province

siège social:
Koningin Astridlaan 60
2550 Kontich

T : 03 / 451 37 00
F : 03 / 451 37 10

www.ocb.be
info@ocb.be

TVA BE 0404.312.034
Banque KBC BE97 4053 0205 0149

Klantnr.:

Verslagnr.: 5895457

Pag. 2/3

N	Néant
---	-------

I	Néant
---	-------

CONCLUSION

■ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.
Le prochain contrôle est à effectuer **au plus tard à la date du suivant contrôle mentionnée ci-dessus**.
Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) courant différentiel à l'origine de l'installation sont scellées.

Pour le Directeur Technique,


3403/24 51.50

Ir. G. Croes

CONSEILS / PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Lisez les prescriptions réglementaires par ce lien: https://www.ocb.be/documenten/2020/Information_prescriptions_reglementaires.pdf

